



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/EUR/39/5
15 juin 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Paphos, Cyprus, 16-17 juillet 1991

Ordre du jour provisoire de la septième réunion ordinaire
des Parties contractantes

(Le Caire, 8-11 Octobre 1991)

Ordre du jour provisoire de la Septième réunion ordinaire
des Parties contractantes à la Convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles
y relatifs

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Vérification des pouvoirs
6. Rapport du Directeur exécutif sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1990-1991
7. Décisions proposées pour adoption assorties des allocations budgétaires correspondantes pour l'exercice biennal 1992-1993 et contribution des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 1992-1993
 - A. Application de la Convention de Barcelone (y compris le Protocole relatif aux immersions)
 - 7.1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
 - 7.2. Coordination du programme
 - 7.3. Composante juridique
 - 7.4. Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée
 - 7.5. Information
 - B. Application du Protocole tellurique
 - 7.6. Application du Protocole tellurique
 - C. Application du Protocole relatif aux situations critiques
 - 7.7. Prévention et lutte contre la pollution par les navires
 - (a) Protocole relatif aux situations critiques
 - (b) Installations portuaires de réception

D. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques

- 7.8. Protection du patrimoine Méditerranéen commun
(a) Aires spécialement protégées
(b) Préservation des sites historiques

E. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale Méditerranéenne

- 7.9. Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale Méditerranéenne
(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (PB/CAR)
(b) Planification et gestion du littoral (PAP/CAR)
(c) Programmes d'aménagement de zones côtières méditerranéennes
8. Date et lieu de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la réunion